

## Ecole: une mission parlementaire veut interdire la semaine de quatre jours Par Emmanuel DEFOULOUY

PARIS, 8 déc. 2010 (AFP)

La semaine de quatre jours en primaire, en place depuis la suppression il y a seulement deux ans du samedi matin, devrait être "interdite" pour "alléger les journées", et les vacances d'été réduites du primaire au lycée, prône une mission parlementaire sur les rythmes scolaires.

Une interdiction pure et simple "enverrait un signal fort de prise en compte de l'intérêt de l'enfant", alors que la semaine de quatre jours "a été choisie par les seuls adultes", écrit cette mission d'information de l'Assemblée nationale dans la synthèse d'un rapport rendu public mercredi.



La concentration de la classe sur seulement quatre jours conduit en effet à des journées trop lourdes pour les enfants, ce que les chrono biologistes entendus par la mission ont qualifié de "délirant" et "aberrant".

L'objectif serait donc de "réduire la durée de la journée", ce qui passerait aussi par fixer "un plafond quotidien horaire".

La mission en revanche ne tranche pas entre quatre jours et demi ou cinq jours, ni entre le mercredi ou le retour au samedi matin, chacune des solutions ayant ses défenseurs.

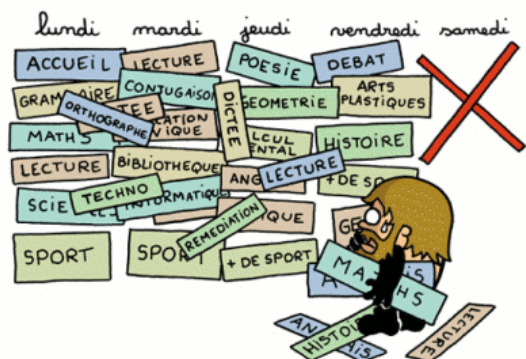
Une fois la journée allégée, la mission propose aussi de repenser son organisation: "une heure d'étude surveillée pour tous les élèves pourrait être instituée, sans sacrifier pour autant l'aide personnalisée. La place de celle-ci devrait être toutefois repensée.

Elle pourrait être intégrée dans le temps de la classe, le temps scolaire ordinaire, ce qui permettrait de mettre en oeuvre dans les écoles une pédagogie réellement différenciée".

Il faudrait enfin différencier les durées et horaires selon l'âge, car les mêmes emplois du temps de trois à onze ans constituent une "absurdité".

En collèges et lycées, où les heures de cours des élèves français sont supérieures à la moyenne européenne, la mission préconise davantage d'autonomie locale de gestion des horaires.

"Il faudrait confier la gestion de la grille hebdomadaire des enseignements au collège et au lycée, dans le cadre de référentiels nationaux fixant le nombre annuel maximal d'heures", écrit-elle.



Une réforme devrait en fait avoir "pour objectif premier de faire varier les formes d'apprentissage": il serait "souhaitable de réduire le temps de cours magistral, de développer les enseignements pluridisciplinaires et de repenser les temps pédagogiques".

Et les "obligations de service" des enseignants pourraient être liées à la définition d'un "temps de présence" dans l'établissement, ce qui existe dans "de nombreux pays européens".

Concernant enfin le calendrier scolaire (du primaire au lycée), le rapport insiste sur "le respect de l'alternance entre sept semaines de classe et deux semaines de vacances prévue par le législateur", ce qui impliquerait d'allonger les vacances de Toussaint et de "réorganiser le troisième trimestre".

Elle ajoute que "les vacances d'été devraient être raccourcies de deux ou trois semaines".

L'impact de ces mesures sur le tourisme "pourra être compensé par la définition d'un nouveau zonage, en deux zones, qui s'appliquerait également aux grandes vacances".

Ces propositions doivent alimenter la "Conférence nationale sur les rythmes scolaires", lancée par le ministre de l'Education nationale Luc Chatel, qui doit aboutir à des annonces en mai-juin 2011.



Quelques sites officiels :

<http://www.education.gouv.fr/cid51928/la-reflexion-sur-les-rythmes-scolaires.html>

<http://www.education.gouv.fr/cid51955/conference-nationale-sur-les-rythmes-scolaires.-installation-du-comite-de-pilotage.html>

La mission était présidée par la députée UMP Michèle Tabarot, les rapporteurs étant Xavier Breton (UMP) et Yves Durand (PS).

## Et chez nos voisins européens ?



Voici quelques exemples d'organisation scolaire en primaire dans l'Union européenne, où la France impose aux enfants les horaires quotidiens les plus lourds, contrepartie de la semaine de quatre jours et du nombre plus faible de jours ouvrés pendant l'année (chiffres OCDE):

### FRANCE

- . 144 jours de cours par an, 4 jours dans 95% des écoles
- . Nombre d'heures par an: 913 de 7 à 8 ans, 890 de 9 à 11 ans, répartis en 6 heures minimum par jour.
- . 10 jours de vacances à la Toussaint, puis 2 semaines toutes les 8 semaines et 2 mois pleins en été (début juillet à début septembre).

### ALLEMAGNE

L'éducation est du ressort des Etats fédérés (Länder).

- . 188 à 208 jours par an, selon le choix des Länder, 5 à 6 jours par semaine.
- . Nombre d'heures par an: 634 de 7 à 8 ans, 784 de 9 à 11 ans. Le modèle dominant reste celui de l'école jusqu'en milieu de journée (début des cours à 08h00-08h15, fin autour de 12h/13h), mais depuis 2003-2004 des écoles proposent des cours étalés sur toute la journée, jusqu'à 16h00. Souvent les devoirs sont faits à l'école.
- . Dans la plupart des Länder, une semaine de congé en février, 10 jours à Pâques, et entre 9 jours et deux semaines à Noël. Peu de Länder proposent une semaine à la Pentecôte. En été, le début de vacances de 6 semaines est décalé sur tout le territoire.

### ESPAGNE

L'éducation est du ressort des 17 communautés autonomes. Certaines régions laissent aux établissements le soin de s'organiser (journée continue ou non).

- . 175 jours par an, à raison de 5 jours par semaine.
- . Nombre d'heures par an: 793 de 7 à 8 ans, 794 de 9 à 11 ans. Les petits font 5 heures par jour. La journée débute à 09h00 et peut s'achever à 14h00 (avec une cantine de 14 à 16h00).
- . Peu de vacances durant l'année avec 2 semaines autour de Noël et Jour de l'An et de la Semaine Sainte (Pâques), sans décalage entre régions. Les petits Espagnols ont un été à rallonge du 1er juillet à la mi-septembre (2 mois et demi).

## **ROYAUME-UNI**

Le rythme scolaire est déterminé par les autorités locales, voire, dans certaines institutions privées, par les écoles elles-mêmes.

. 190 jours par an, 5 jours par semaine

. Nombre d'heures par an: 846 de 7 à 8 ans, 893 de 9 à 11 ans, avec une moyenne de 5 heures quotidiennes même si cela reste à la discrétion des écoles. La journée type s'achève vers 15h00, avec très peu de devoirs.

. Les six "terms" (périodes) d'une trentaine de jours chacun sont entrecoupés de vacances d'une à deux semaines. Les congés d'été durent de la fin juillet au début septembre.

## **FINLANDE**

. 190 jours par an, 5 jours par semaine

. Nombre d'heures par année : 608 de 7 à 8 ans, 683 de 9 à 11 ans.

Les petits ont 3h45 par jour soit cinq leçons de 45 minutes chacune entrecoupées d'une pause de 15 minutes, un nombre de leçons qui augmente jusqu'à sept par jour avec l'âge, pour atteindre un maximum de 30 heures par semaine.

. Les congés d'automne varient de 2 jours à une semaine, 2 semaines à Noël, 1 semaine en février-mars. L'été, les Finlandais sont les premiers en vacances, de début juin à la mi-août (2 mois et demi).

A lire également sur le sujet : [http://www.fcpe.asso.fr/ewb\\_pages/a/actualite-fcpe-2411.php](http://www.fcpe.asso.fr/ewb_pages/a/actualite-fcpe-2411.php)